



Rapport du maire sur la situation financière 2016

Déposé à la
Séance ordinaire du
8 novembre 2016

RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Suivant les dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, c'est avec plaisir que je dépose un rapport sur la situation financière de notre Ville, et ce, en 5 points, à savoir :

1. Les états financiers, le rapport du vérificateur et le programme triennal d'immobilisations au 31 décembre 2015.
2. Les indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2016.
3. Les orientations générales du budget et du programme triennal d'immobilisations 2017.
4. Le traitement des élus municipaux.
5. La liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière de la Ville datée 10 novembre 2015.

1. DERNIERS ÉTATS FINANCIERS 2015 CONSOLIDÉS VÉRIFIÉS :

Les états financiers démontraient un surplus de l'exercice de fonctionnement à des fins fiscales de 2 136 503 \$. Le surplus non affecté au 31 décembre 2015 s'élevait à 4 857 468 \$, l'excédent de fonctionnement affecté et les fonds réservés totalisaient 1 374 387 \$. Le capital du fonds de roulement est de 1 500 000 \$ et le capital non engagé de ce fonds, au 31 décembre 2015, était de 656 340 \$.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le vérificateur externe de la Ville émettait, en date du 28 juin 2016, l'opinion suivante concernant les états financiers au 31 décembre 2015 :

«Après vérification des livres comptables, ils ont émis un rapport sans réserve».

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Le dernier programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 indiquait des prévisions de 8 330 000 \$ dont 1 490 000 \$ pour l'année 2016.

Parmi les projets mentionnés dans ce programme, le Conseil va, entre autres, autoriser les travaux suivants à savoir :

- Refaire le pavage sur le chemin du Fleuve;
- Rallonger la piste cyclable sur le chemin du Fleuve jusqu'au chemin Saint-Emmanuel;
- Rendre conforme la caserne des pompiers au complet (phases I et II);
- Numéroté les immeubles en milieu agricole;
- Construire un chalet dans le parc Desforges ;
- Asphalté le stationnement du parc Desforges;

2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2016 :

Nous prévoyons terminer l'exercice en cours en respectant le budget avec un surplus significatif, à moins que des événements majeurs ne surviennent d'ici la fin de l'année. Un contrôle rigoureux des dépenses est maintenu, tout en offrant à nos citoyens et citoyennes les services requis.

3. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017 ET DU PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :

Nos objectifs premiers concernant le budget 2017 sont :

- Maintenir le taux de taxes à celui de 2016 ;
- Maintenir les services aux citoyens;
- Être à l'écoute de nos citoyens;
- Exécuter les travaux ci-haut mentionnés;

Pour le prochain programme triennal d'immobilisations, nous devons tenir compte des points suivants :

- Réservoir d'eau en milieu agricole;
- Acquisition ou restauration du camion d'incendie à échelle;
- Acquisition d'un camion pour le transport d'outils pour les pompiers;
- Acquisition d'une tondeuse trainante de 16 pieds;
- Acquisition d'un camion 10 roues;
- Acquisition de deux pick-up;
- Rénovation des postes de pompage;

4. TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX :

En vertu du règlement numéro 143-4, adopté le 12 janvier 2010, et conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire reçoit une rémunération annuelle de 21 232 \$ et une allocation de dépenses de 10 616 \$. Chacun des conseillers reçoit une rémunération de 7 078 \$ et une allocation de dépenses de 3 539 \$

Le maire est le représentant de la Ville de Coteau-du-Lac à la MRCVS. Pour ses présences au conseil, la rémunération reçue est respectivement de 152 \$ par réunion, alors que l'allocation non imposable est de 76 \$ par réunion et au comité, la rémunération reçue est respectivement de 108 \$ par réunion, alors que l'allocation non imposable est de 55 \$ par réunion.

5. ANNEXE A – LISTE DES CONTRATS :

Conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose, en annexe avec le présent rapport :

- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, octroyés depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière de la Ville, déposé le 10 novembre 2015;
- la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ que la Ville a conclus au cours de cette période, avec un même contractant, lorsque l'ensemble de tels contrats comporte une dépense totale de plus 25 000 \$.

Je profite de l'occasion pour vous inviter à participer à la séance extraordinaire qui se tiendra au Pavillon Wilson, le 13 décembre prochain, à 19 h, pour la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017. La séance ordinaire du conseil se tiendra le même jour à la suite de la séance extraordinaire.

Guy Jasmin, maire